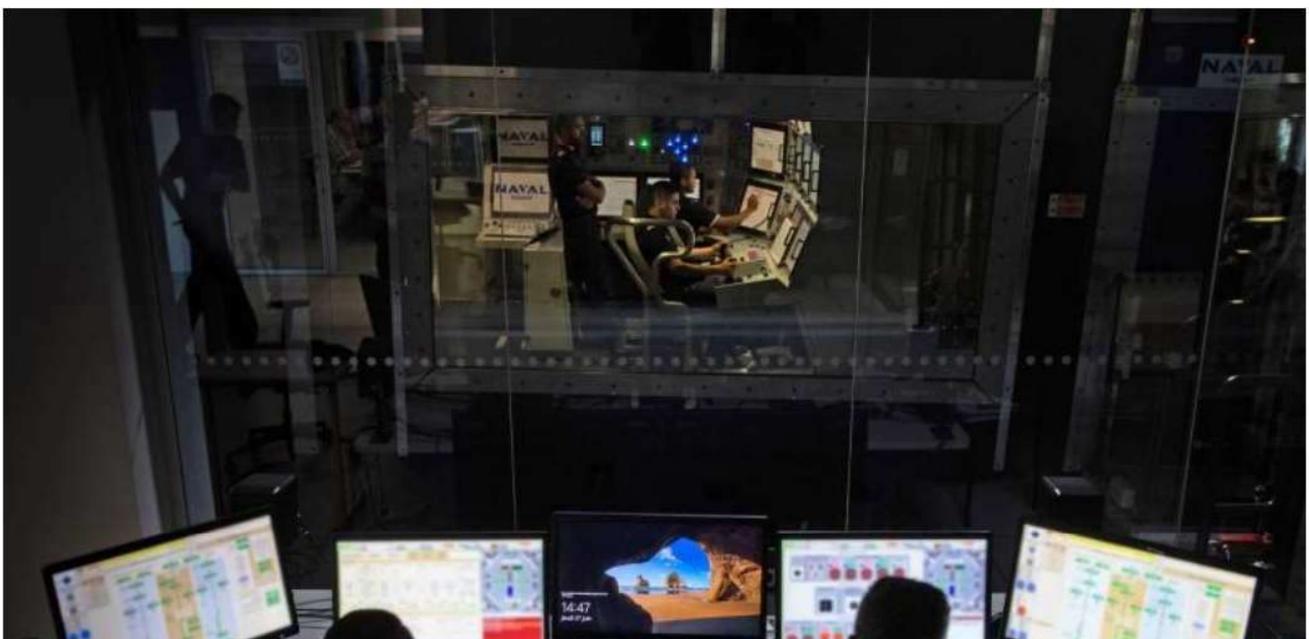


Premier équipage féminisé pour le SNA Suffren

Par Vincent Groizeleau - 30/09/2022



Après les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) à partir de 2017, les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de la Marine nationale débutent à leur tour la féminisation de leurs équipages. A l'occasion d'une récente visite à l'Ecole de navigation sous-marine et des bâtiments à propulsion nucléaires (ENSM-BPN) de Toulon, Mer et Marine a constaté que des personnels féminins étaient en cours de formation. L'une d'elles se trouvait ce jour-là au sein d'une équipe s'entraînant sur [le récent simulateur Neptune](#), qui reproduit les fonctions de navigation d'un SNA de nouvelle génération de type Suffren. La cabine, extrêmement réaliste, dispose des mêmes instruments que les sous-marins et, montée sur vérins, s'incline de la même manière qu'un vrai bâtiment en fonction des ordres de barre. Cela, jusqu'à 30 degrés pour simuler une chasse rapide.





Le simulateur Neptune (© MARINE NATIONALE)

Ouverture aux officiers-mariniers

« Les premières femmes arrivent sur le Suffren, elles seront à bord d'ici la fin de l'année », explique le capitaine de vaisseau François-Paul, directeur de l'ENSM-BPN. Ce dernier nous précise que cinq d'entre elles sont actuellement en formation à l'école pour intégrer le monde des sous-mariniers. Et contrairement aux premiers équipages féminisés sur SNLE, il ne s'agit plus uniquement d'officiers. La mixité à bord des équipages de sous-marins français s'ouvre désormais aussi aux officiers-mariniers. « Sur les cinq femmes que nous avons actuellement à l'école, il y a un officier et quatre maistranciers ». Parmi elles, deux second-maitres qui ont déjà été diplômées « Energnuc », c'est-à-dire spécialiste de l'énergie nucléaire.

Une dizaine de candidatures retenues depuis décembre 2021

Les Forces sous-marines et la Force océanique stratégique (FSM/FOST) alignent actuellement quatre SNLE du type Le Triomphant et six SNA (le premier Suffren et cinq unités de première génération du type Rubis), tous étant alternativement armé par deux équipages (Bleu et Rouge), comprenant chacun 60 (Suffren), 70 (Rubis) ou 110 marins (Triomphant). En tout, les forces sous-marines françaises comptent environ 2600 marins. Sur ce total, les femmes ne sont encore qu'une petite poignée puisque seulement « une dizaine de femmes officiers, volontaires, avec des profils et cursus variés ont intégré les forces sous-marines et embarqué sur SNLE depuis 2017 », explique-t-on à l'état-major de la marine. Mais l'institution veut augmenter leur nombre, afin notamment d'élargir le vivier de recrutement au sein de la population. Jusqu'ici, cela n'était possible que sur les SNLE, suffisamment grands pour aménager les locaux vie afin d'accueillir des femmes. Les SNA du type Rubis sont beaucoup trop exigus pour cela. Mais la donne change avec l'arrivée des nouvelles unités de la classe Suffren, d'un gabarit supérieur et qui dès l'origine ont été conçus pour être armés par un équipage mixte. « Depuis l'élargissement de la féminisation dans les FSM/ FOST annoncée par le Chef d'état-major de la Marine en décembre

2021, une dizaine de candidatures ont été retenues. A ce stade 5 femmes sont en formation à l'ENSM/BPN. L'intégration du personnel féminin à l'un des deux équipages du Suffren est prévue pour la fin d'année 2022 », indique à Mer et Marine l'état-major.

15% des effectifs au sein de la flotte, dont 9% du personnel embarqué

Pour mémoire, il y a eu à partir de 1983 des expérimentations avec des femmes volontaires sur des bâtiments de surface de la marine française, alors que la première femme brevetée pilote de l'aéronautique navale fut l'enseigne de vaisseau Christine Clément en 1986. Mais c'est en 1993 que la féminisation s'est réellement mise en place avec l'ouverture du concours à l'Ecole navale aux femmes et l'apparition des premiers bâtiments à équipage mixte. En 2020, 14.7% des effectifs (9% embarqués) étaient des femmes. Des chiffres qui avaient à ce jour, un peu plus d'une cinquantaine de commandement ont été confiés à des femmes, à la mer, en flottilles et à terre, certaines ayant accédé à des grades d'officiers généraux. Alors que la marine française compte 39.000 militaires et 3000 civils, l'objectif fixé par le plan Mercator en 2018 est de passer de 5000 à 7500 femmes sous dix ans. Soit une augmentation de 50%.

Officiers : concilier maternités et gestion de carrière

Cette féminisation des effectifs est cependant loin d'être simple, notamment pour la gestion de carrière des officiers dans le temps long. Car dans un univers encore très normé autour des hommes, celle-ci se heurte en particulier à la problématique des maternités, périodes durant lesquelles les femmes doivent cesser leur activité. « Dans toute administration civile, une femme peut continuer à travailler jusqu'à son congé de maternité. Pas sur un bâtiment de la Marine nationale, en flottille de chasse ou d'hélicoptères. Dès qu'elle est reconnue enceinte, elle est débarquée de son unité opérationnelle, déclarée temporairement inapte au service à la mer, inapte au service au combat, parce qu'on ne veut pas faire prendre de risque à l'embryon. Les femmes mettent ainsi leur carrière opérationnelle en pause pendant une quinzaine de mois à chaque grossesse. Or, entre 30 et 40 ans, c'est le moment où l'on coche toutes les cases importantes d'une carrière exigeante. Si on ne leur permet pas d'avoir davantage de temps pour cocher ces cases, elles quittent la course. Quand elles ont 40 ans, on a alors mille raisons à opposer à leur promotion : « Tu n'as pas

pu commander à la mer », « tu n'as pas occupé tel poste opérationnel », et, déçues de ne pas avoir accès aux mêmes postes décisionnels que leurs camarades de promotion masculins qui n'ont pas été confrontés à cette discontinuité alors qu'elles n'ont pas démerité mais se sont juste absentes pour avoir des enfants, la plupart s'en vont », avait expliqué en juillet 2021 lors d'une audition à l'Assemblée nationale l'amiral Pierre Vandier, Chef d'état-major de la Marine. Ce dernier avait alors affiché sa volonté de « bâtir des carrières qui permettent aux femmes de continuer à rester dans la Marine au moment où elles apportent beaucoup, dans les métiers du haut de la pyramide, c'est-à-dire à partir de 40 ans ». Un problème parfaitement illustré par les chiffres présentés par l'amiral aux députés : « Alors que nous recrutons 15 % à 18 % de femmes officiers, elles ne représentent plus que 1 % des capitaines de vaisseau ». Une situation que l'état-major s'emploie à faire changer.

© Un article de la rédaction de Mer et Marine. Reproduction interdite sans consentement du ou des auteurs.